

**OBJET   AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/ CP)  
PROGRAMME 2010  
BUDGET ANNEXE EAU**

---

Les dotations budgétaires affectées aux opérations d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/ CP) conformément aux dispositions de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette procédure, l'équilibre de la Section d'Investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement, et les taux de réalisation sont calculés sur des prévisions de mandatement et non plus sur le coût global des projets.

L'intérêt de la gestion en Autorisation de Programme est de permettre l'engagement d'une opération à caractère pluriannuel, sans la contrainte d'imputer sur un seul exercice la totalité de son coût ; les Crédits de Paiement sont répartis sur plusieurs années, en fonction des prévisions de dépenses annuelles.

Compte tenu de l'importance des opérations initiées sur le Budget Annexe de l'Eau, de leur durée d'exécution (de 2 à 4 ans...), je vous propose, en conséquence, d'autoriser la gestion en Autorisations de Programmes des opérations d'investissement imputées sur le Budget Annexe Eau potable, et de voter l'ouverture des AP figurant dans le tableau joint.

Le montant des AP s'élève à 52 460 000,00 euros et les CP pour l'année 2010 à 4 140 000,00 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

*Gilbert ANNETTE*  
Gilbert ANNETTE

OBJET **AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/ CP)  
PROGRAMME 2010  
BUDGET ANNEXE EAU**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3 ;

Sur le RAPPORT N° 09/7-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérard, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Décide la gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/ CP) des opérations d'investissement inscrites au Budget Annexe de l'Eau, conformément au tableau présenté en annexe.

**ARTICLE 2**

Décide l'ouverture des AP identifiées dans le tableau en annexe à la présente Délibération.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2009



LE MAIRE

Albert ANNETTE

# AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - CREDITS DE PAIEMENT

## Budget Annexe Eau (en €)

N°	LIBELLES DE PROGRAMMES		AUTORISATIONS DE PROGRAMMES
	2010		
042817	Etudes générales		1 550 000
042818	Ressource du forage du CERF		3 400 000
042819	Ressource de Bellepierre		1 000 000
042820	Ressource des écarts		2 000 000
042821	Ressource nouvelle		5 100 000
042822	Traitement de la station de Bellepierre		7 600 000
042823	Traitement des stations des écarts		4 300 000
042824	Stockage		5 500 000
042825	Extensions de réseaux		3 680 000
042826	Renforcement de réseaux		1 980 000
042827	Renouvellement de réseaux		8 700 000
042828	Sectorisation de réseaux		900 000
042829	Groupement multi opérateurs		6 250 000
042830	Entretiens des ouvrages		500 000

<b>TOTAL</b>	<b>52 460 000</b>
--------------	-------------------

CREDITS DE PAIEMENT			
CP Projets			
2010	2011	2012	2013 et plus

270 000	530 000	410 000	340 000
300 000	1 200 000	1 400 000	500 000
30 000	300 000	400 000	220 000
50 000	200 000	700 000	1 050 000
50 000	400 000	1 200 000	3 450 000
200 000	800 000	3 000 000	3 600 000
200 000	900 000	2 000 000	1 200 000
100 000	1 440 000	1 000 000	2 960 000
210 000	1 220 000	1 050 000	1 200 000
780 000	800 000	400 000	0
1 200 000	3 100 000	1 400 000	3 000 000
200 000	400 000	300 000	0
350 000	2 950 000	2 450 000	500 000
150 000	250 000	100 000	0

<b>4 140 000</b>	<b>14 490 000</b>	<b>15 810 000</b>	<b>18 020 000</b>
------------------	-------------------	-------------------	-------------------